



Nice, le 29 septembre 2015

Cher(e)s collègues (e)

Vous avez très certainement pris connaissance du courrier du Président envoyé à tous les agents et le train de mesures inacceptables qui nous sont imposées.

Pour remercier l'ensemble du personnel du Conseil Départemental des efforts consentis en remplissant au mieux leurs missions avec toujours moins de moyens et des effectifs sans cesse en baisse, le Président a décidé de nous offrir en contrepartie un recul social sans précédent.

Un acte purement politique aussi injuste qu'improductif, qui va finir de décourager toutes celles et tous ceux qui s'investissent encore sans compter pour le bien public.

Pour justifier de telles mesures présentées comme indispensables, le Président travestit la vérité et cela sur plusieurs points :

Si la baisse de la dotation globale de fonctionnement impacte de manière effective les finances de la collectivité, elle n'est que le fruit des politiques publiques désastreuses menées par les gouvernements successifs au cours des dernières décennies, dont la seule finalité est la casse des services publics et la mise en concurrence des territoires.

Cela étant, dans le cadre d'un dialogue social constructif, nous aurions sûrement pu soumettre un certain nombre de propositions permettant de dégager quelques excédents.....

Comme nous aurions également pu évoquer la pertinence des réorganisations successives pensées par les champions du tableau Excel dont l'efficacité avérée s'arrête à la fin de la diffusion du Power Point, mais ne se traduit jamais concrètement sur le terrain.

UNION SYNDICALE CGT DU CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

CADAM Bât Audibergue bureaux 36, 42,43 – B.P. 3007 -06201 NICE CEDEX 3

tél : 04 97 18 72 20 06201 fax : 04 97 18 60 62

MAIL: cgt@cgo6.fr SITE : <http://www.cgtcgo6.fr>

Concernant le gain supposé de 86 équivalents temps plein, engendré par la modification du régime de récupération des heures, (dispositifs ARTT), ces heures n'ayant jamais été offertes mais générées par les agents, nous n'avons toujours pas compris par quelle équation mathématique, le Département allait en bénéficier alors qu'elles ne seront plus produites... sûrement là encore les miracles d'un tableau Excel. Sauf à croire que les agents touchés et encouragés par tant de considération continueront de générer autant d'heures pour les offrir ensuite à la collectivité, mais en l'occurrence, nous avons bien peur que la formule du tableau Excel ne soit pas la bonne.

Tout cela masque mal la volonté du Président de s'offrir à nos frais une tribune médiatique dont il est si friand et d'apporter sa contribution aux haros sur les fonctionnaires que le gouvernement infuse depuis plusieurs mois. Évidemment toutes ces mesures n'auraient pas eu la même saveur, si elles n'avaient pas permis en substance de jeter en pâture à la presse et à la vindicte populaire ces privilégiés, ces nantis, ces fainéants de fonctionnaires, et ceux qui aujourd'hui applaudissent, hurleront demain dans les files d'attente. Hier soir encore, une Assistante Sociale s'est fait casser le nez, sûrement encore un privilège des fonctionnaires...

D'ailleurs qui sont les véritables privilégiés qui s'épargnent toujours des moindres efforts en les demandant aux autres ?

Hurler avec les loups n'a jamais été une preuve de courage, et ceux qui remettent en cause aujourd'hui le statut des fonctionnaires ne s'attaquent pas à de supposés

«privilèges» : ils s'attaquent à un pilier de notre République, et ouvrent la voie à une société régie par la loi du plus fort- ou du plus riche.

Il y a les hommes d'État, porteur d'un service public de qualité aux services des citoyens qui ont toujours considéré celles et ceux qui le servent et il y a les hommes politiques ceux que l'on retrouve là où le vent les pose, et par ces temps houleux, le vent souffle fort contre nous.

Il conviendra en conséquence de porter ensemble les réponses adéquates au fur et à mesures du processus.

Pour le Syndicat,
le Secrétaire Général T.TRIPODI.

UNION SYNDICALE CGT DU CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

CADAM Bât Audibergue bureaux 36, 42,43 – B.P. 3007 -06201 NICE CEDEX 3

tél : 04 97 18 72 20 06201 fax : 04 97 18 60 62

MAIL: cgt@cgo6.fr SITE : <http://www.cgtcgo6.fr>